

BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES



Edition Chronologique n°23 du 3 juillet 2009

PARTIE PERMANENTE
Direction générale de la gendarmerie nationale (DGGN)

Texte n°3

ARRÊTÉ

portant modification des compagnies de gendarmerie départementale de Melun et Fontainebleau (Seine-et-Marne).

Du 25 mai 2009

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA GENDARMERIE NATIONALE : *service des opérations et de l'emploi ; sous-direction de l'organisation et des effectifs ; bureau de l'organisation des formations.*

ARRÊTÉ portant modification des compagnies de gendarmerie départementale de Melun et Fontainebleau (Seine-et-Marne).

Du 25 mai 2009

NOR D E F G 0 9 5 1 3 3 7 A

Références :

Code de procédure pénale, notamment ses articles 15 et R. 15-22 à R. 15-26 (n.i. BO).
Code de la défense - partie réglementaire, III.
Décret du 20 mai 1903 (mention BO/G, p. 1017 ; BOEM/G 39, p. 3. ; BOEM 650.1) modifié.
Décret n° 2005-850 du 27 juillet 2005 (JO n° 174 du 28 juillet 2005, texte n° 3 ; BOC, p. 6245. ; BOEM 120-0.1.3).

Pièce(s) Jointe(s) :

Une annexe.

Classement dans l'édition méthodique : BOEM 650.2

Référence de publication : BOC N°23 du 3 juillet 2009, texte 3.

Art. 1er. Les circonscriptions des compagnies de gendarmerie départementale de Melun et Fontainebleau (Seine-et-Marne) sont modifiées à compter du 1^{er} juillet 2009, dans les conditions précisées en annexe.

Art. 2. Les officiers, gradés et gendarmes des compagnies de gendarmerie départementale de Melun et Fontainebleau exercent les attributions attachées à leur qualité d'officier ou d'agent de police judiciaire dans les conditions fixées aux articles R. 13 à R. 15-2 et R. 15-24 1^o et 4^o et R. 15-27 du code de procédure pénale (n.i. BO).

Art. 3. Le commandant de la région de gendarmerie d'Ile-de-France, commandant la gendarmerie pour la zone de défense de Paris, est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pour le ministre de la défense et par délégation :

*Le général d'armée,
directeur général de la gendarmerie nationale,*

Roland GILLES.

ANNEXE.

COMPAGNIES DE GENDARMERIE DÉPARTEMENTALE.	SITUATION ACTUELLE.	SITUATION NOUVELLE.
Melun	PSIG Melun	PSIG Melun
	BR Melun	BR Melun
	BT Melun	BT Melun
	BT Cély-en-Bière	BT Chaumes en Brie
	BT Chaumes en Brie	BT Coubert
	BT Coubert	BT Le Chatelet en Brie
	BT Le Chatelet en Brie	BT Mormant
	BT Mormant	BT Tournan en Brie
	BT Tournan en Brie	
Fontainebleau	PSIG Nemours	PSIG Nemours
	BR Fontainebleau	BR Fontainebleau
	BT Fontainebleau	BT Fontainebleau
	BT Château-Landon	BT Cély-en-Bière
	BT Beaumont du Gatinais	BT Château-Landon
	BT La Chapelle la Reine	BT Beaumont du Gatinais
	BT Lorrez le Bocage-Préaux	BT La Chapelle la Reine
		BT Lorrez le Bocage-Préaux